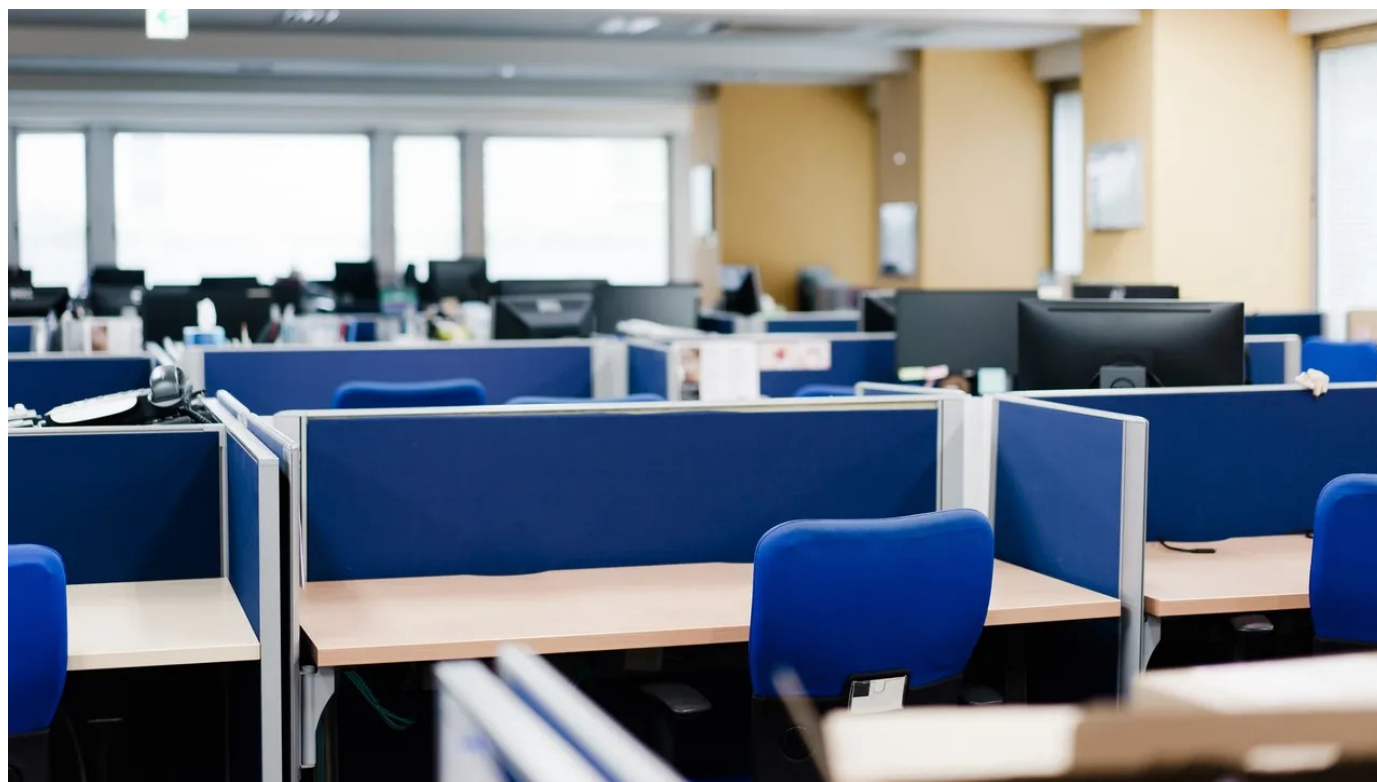




# Opinion | Le tout télétravail, c'est la mort du salariat

Avec le Covid-19, les entreprises pourraient généraliser le télétravail. Une fois tous "travailleurs à domicile", la tentation sera grande pour les entreprises de négocier un passage au statut d'indépendant. Car sortir un collaborateur du salariat, redoute Jean-Paul Lugan, c'est moins de charges et la possibilité de délocaliser les emplois vers des pays moins-disant social.



Par **Jean-Paul Lugan** (président du cabinet Lugan and Partners)

Publié le 2 sept. 2020 à 09:59 | Mis à jour le 2 sept. 2020 à 14:43

La crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 a imposé aux entreprises de faire le choix

entre le non-travail (chômage partiel) et le télétravail. La décision s'imposait d'elle-même. En travaillant de chez eux, les salariés pouvaient assurer une continuité de service même si la qualité et la productivité n'étaient pas toujours au rendez-vous.

Au sortir du confinement, bon nombre de directeurs des ressources humaines se glorifiaient de l'engagement sans faille des salariés et affirmaient en récompense leur intention de généraliser le télétravail. Erreur d'analyse de certains ou jeu de dupes. Même dégradé, le service pourrait s'avérer plus rentable si les coûts, liés aux salariés qui le produisent, étaient fortement réduits (loyers, entretien des locaux, voyages d'affaires, frais de déplacements, voitures de fonction, tickets restaurants...).

Poussant plus loin leur réflexion, certains dirigeants ont vite perçu les avantages de généraliser le télétravail, puisqu'ils devraient conduire, à terme, à mettre fin au salariat. Lequel, en disparaissant, entraîne derrière lui les charges liées à cette dépendance contractuelle avec la fin de l'emploi des salariés démotivés ou incompetents, la fin des arrêts maladies ou des grèves qui plombent sa rentabilité et diminuent son pouvoir d'action.

## Une stratégie en trois temps

Bien loin d'en rester au stade de la simple réflexion, certaines directions d'entreprise avancent déjà leur stratégie en trois temps. En premier lieu, il s'agira de proposer un ou deux jours par semaine de télétravail instituant la mesure dans les mentalités et ancrant celle-ci dans les rituels de travail. Puis il sera progressivement généralisé à la semaine complète au bout d'une période qui selon le secteur d'activité et la juniorité des salariés pourra s'étendre entre un et trois ans. Bon ou mauvais, efficace ou pas, le télétravail sera institutionnalisé dans les pratiques.

Ayant transformés leurs salariés en travailleurs à domicile, il sera temps, de négocier le passage du salariat vers l'entrepreneuriat à travers une nouvelle relation contractuelle. Arguant d'un autre rapport au travail, identique à celui de l'auto-entrepreneur, les salariés n'auront plus les moyens de s'opposer à ces arguments et seront contraints d'accepter cette nouvelle donne.

> **OPINION.** Le tout télétravail n'est pas un projet de société

Enfin, dans un dernier temps, les entreprises enfonceront le clou d'une stratégie basée sur la réduction des coûts en faisant jouer la concurrence et délocaliseront l'ensemble des fonctions supports vers des pays à faibles coûts sociaux comme l'Afrique, l'Inde ou l'Asie. Certains, comme Facebook, ne s'en cachent pas et envisagent de laisser bon nombre de leurs employés travailler d'où ils veulent – tout en ajustant leur salaire au coût de la vie locale.

## **Victoire de Darwin**

Dans les 3 à 5 ans, à l'identique de la crise de 1929 aux Etats-Unis décrite par John Steinbeck dans les «Raisins de la colère», les Français vivront cette dépression avec seulement deux options à leur disposition : rester en France et devoir sans cesse baisser leur tarification horaire pour tenter de survivre à la concurrence locale et internationale, ou s'exiler dans des pays à faibles coûts pour retrouver du pouvoir d'achat et les moyens de leur subsistance.

Bon nombre de nos nouveaux entrepreneurs seront à la merci des hauts et des bas de l'économie, assumant les fortunes diverses liées à la concurrence, à leurs compétences, à leur motivation et à leur capacité à être autonome. Comme énonçait Darwin : *«Ce ne sont pas les espèces les plus fortes ou les plus intelligentes qui survivent mais celles qui savent s'adapter.»* Les plus agiles et les plus libres s'en sortiront tandis que les plus attachés à leur identité professionnelle et en manque d'autonomie disparaîtront inéluctablement. Est-ce ce modèle social et économique que nous voulons pour demain ?

**Jean-Paul Lugan** est président du cabinet *Lugan and Partners*.